



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 26 FÉVRIER 2024 AU BUREAU  
MUNICIPAL, 819, RUE NOTRE-DAME A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Sébastien Marchand, Maire suppléant.

Monsieur Donald Brideau, directeur général greffier-trésorier, est aussi présent.

ABSENT :

- Monsieur Guy Simon, Maire

2024-02-030

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche – journalier sur appel
4. Acquisition d'un camion de voirie
5. Construction caserne incendie – mandat d'ingénierie
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2024-02-031

**EMBAUCHE – JOURNALIER SUR APPEL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour occuper le poste de journalier sur appel;

CONSIDÉRANT QU'un comité a procédé à la sélection des candidatures reçues et a passé des entrevues à plusieurs candidats;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Gordon Turner;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe a été négociée avec le syndicat des employés concernant la création d'un poste de journalier temporaire sur appel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Gordon Turner à titre de journalier temporaire sur appel.

**ADOPTÉ** unanimement

2024-02-032

**ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir une camionnette pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès de différents fournisseurs pour l'acquisition d'une camionnette pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du code municipal et le règlement sur la gestion contractuelle permettent de conclure de gré à gré des contrats de moins de 133 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que la proposition présentée par La Pérade Ford inc. pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150 2023 cabine supercrew 4x4 avec moteur hybride est la plus intéressante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité fasse l'acquisition d'une camionnette Ford F-150 2023 cabine supercrew 4x4 avec moteur hybride pour un montant de 63 170 \$ avant taxes et crédit sur taxes et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à l'acquisition.

**ADOPTÉ** unanimement

2024-02-033

**CONSTRUCTION CASERNE INCENDIE – MANDAT D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire ériger une caserne pour le service de sécurité incendie de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CMI Experts-conseils inc. propose, dans une offre de service datée du 13 février 2024, de fournir les services d'ingénierie en mécanique/électrique pour préparer les documents nécessaires à la construction de la caserne incendie pour un montant de 16 600 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE DTA Consultants S.E.N.C. propose, dans une offre de service datée du 13 février 2024, de fournir les services d'ingénierie civile pour préparer les documents nécessaires à la construction de la caserne incendie pour un montant de 8 500 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE DTA Consultants S.E.N.C. propose, dans une offre de service datée du 13 février 2024, de fournir les services d'ingénierie structurale pour préparer les documents nécessaires à la construction de la caserne incendie pour un montant de 15 000 \$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil accepte la proposition présentée et mandate le Groupe CMI Experts-conseils inc. de fournir les services d'ingénierie en mécanique/électrique pour la construction de la caserne incendie;

QUE le conseil accepte les propositions présentées et mandate DTA Consultants S.E.N.C. de fournir les services d'ingénierie civile et d'ingénierie structurale pour la construction de la caserne incendie;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents avec le Groupe CMI Experts-conseils inc. et DTA Consultants S.E.N.C pour les services d'ingénierie pour la construction de la caserne incendie.

**ADOPTÉ** unanimement

2024-02-034

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

QUE l'assemblée soit levée et la session close à 20h11.

**ADOPTÉ** unanimement

  
Sébastien Marchand, Maire suppléant

  
Donald Brideau, directeur général greffier-trésorier